

■ **Fondation Hermann Russ**, à Neuchâtel, continuer et maintenir les oeuvres créées par Hermann Russ pour la protection et la libération des animaux. (FOSC du 03.05.1986, p. 1716).
Autorité de surveillance: office de surveillance du canton de Neuchâtel.
Journal no 2529 du 09.09.2002
(00640644 / CH-645.0.401.228-8)